

Paris, le 2 avril 2017

Stéphane Glorieux  
Maire  
Commune de Pin

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions pour l'interpellation que vous nous faites sur cette question des délimitations du périmètre communal. Comme vous le soulignez, celle-ci interroge directement la place et le rôle des départements.

Soyons clairs en la matière : nous sommes pour le maintien plein et entier des départements et des communes car ils constituent les échelons de base de la souveraineté populaire et donc de l'exercice démocratique. Mieux, à l'affaiblissement par le transfert de compétences et l'étranglement par les baisses des dotations imposées depuis des années nous entendons opposer leur rétablissement dans leurs prérogatives en garantissant leur libre administration et en leur donnant enfin les moyens de fonctionner car ils constituent le maillage nécessaire pour assurer l'aménagement du territoire et donc garantir l'accès de tous au service public.

Dès lors, si vous souhaitez vous engager dans une démarche de commune nouvelle, ce contre quoi nous n'avons rien par principe dès lors qu'elle reste cohérente localement et surtout que le chemin qui est suivi passe par la consultation des habitant-e-s et non seulement des conseils municipaux, il nous semble nécessaire que l'une des deux villes assume le changement de département. Dans quelle situation ne nous trouverions-nous pas sinon, avec une commune nouvelle à cheval sur deux départements, mais dont la commune mère serait, elle de fait rattachée à son seul département d'origine tandis que serait créée une entité croupion pour la ville restante, qui ne pourrait dès lors fonctionner ni avec un département ni avec l'autre. La commune nouvelle ne serait plus alors un rapport partenarial mais la mise à mort de l'une des deux communes. Pire, ce serait la négation du rapport partenarial et institutionnel entre la commune, le département et la Nation qui fonde l'organisation de notre pays.

Si j'entends Monsieur le Maire votre demande, et sauf à ce que vos administrés fassent le choix de changer de département, nous ne sommes pas favorable à ce que le cadre institutionnel commun se plie à cette demande car comme vous le dites vous-même, l'histoire locale repose sur un temps long.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise